

Règlement de Jeu « Créteil Soleil & moi »

Article 1 :

Le centre commercial Créteil Soleil Avenue de la France Libre 94000 Créteil organise un jeu sans obligation d'achat, qui se déroulera du Vendredi 16 Décembre au Vendredi 23 Décembre 2022. (dimanche inclus)

Article 2 :

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une connexion Internet depuis son Smartphone ou iPad (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – développeurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille - descendants et ascendants).

Article 3 :

#1. Pour accéder au jeu, les joueurs devront faire partie du programme fidélité **Créteil Soleil & Moi**. Ils sont invités à scanner avec leur smartphone un Qrcode présent sur des communications installées dans le centre ou en tapant directement : www.creteilssoleil.net dans leur navigateur internet.

#2. Ils devront montrer l'application téléchargée et installée sur leur smartphone aux hôtes du stand jeu.

#3. Les joueurs recevront une carte jeu personnelle avec un code-barres à scanner devant le lecteur de la borne jeu présente sur le stand.

#4. Le joueur découvrira alors immédiatement s'il a gagné :

- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné une carte cadeau de 20€* »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné une carte cadeau de 50€* »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné une carte cadeau de 100€* »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné une Gourde** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné un Jeu mikado** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné une mini enceinte** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné un Mug** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné un étui à Crayons ** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné un Stylo de Noël** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné un Totebag** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné un Tablier** »
- Ticket "Gagné" : « Bravo vous avez gagné un Nécessaire à Chaussures** »

Lorsque la borne ne délivre pas de tickets le joueur a perdu.

La carte jeu est valable 1 fois par jour. 1 carte donnée par membre inscrit au programme fidélité.

*Non échangeable, non compensable, non remboursable, valable dans les boutiques et restaurants de votre Centre Commercial (sous réserve d'acceptation des boutiques et restaurants) jusqu'à la date indiquée sur la carte cadeaux.

**Dans la limite des stocks disponibles.

Dotation globale :

1700€ en cartes cadeau et des centaines de cadeaux surprises pour un équivalent global de 5 000€ de cadeaux.

Un même joueur ne peut jouer qu'une seule fois par jour lorsque qu'il a présenté son application Créteil Soleil & Moi à l'hôtesse.

Article 4 :

Récupération des gains :

Les gains sont à récupérer immédiatement lors de l'animation auprès de l'accueil du centre situé Place Centrale de 10h à 20h30 du lundi au samedi et de 11h à 19h le dimanche. Dans ce cas les gagnants devront présenter le ticket de la borne aux hôtes.

En aucun cas, les gains ne peuvent être envoyés par voie postale. Les clients ont 24h pour réclamer leur gain. Passé les délais, les gains resteront la propriété de la société organisatrice et ne pourront être réclamés.

Il est par ailleurs expressément entendu que la société organisatrice délivre le lot gagné mais n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur de l'ensemble des éléments composant le lot, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Article 5 :

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 6 :

Jeu gratuit et sans obligation d'achat du 16 Décembre au 23 Décembre 2022.

Règlement complet du jeu déposé chez Maître L. VIDAL Huissier de justice - SCP VIDAL - 238 Cours Bourneville - BP 30146 - 84304 Cavaillon Cedex.

Il peut également être consulté sur le stand ou obtenu sur simple demande à l'adresse suivante : OZ MARKETING SOLUTIONS 4 RUE ALEXIS GODILLOT 25770 VAUX LES PRES. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. En cas de modification, l'avenant sera déposé chez Maître L. Vidal, avant sa publication.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.